



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00711210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 14/04/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 42 - Société d'Economie Mixte (SEM) Micropolis - Avance en compte courant - Prolongation de la convention

Société d'Economie Mixte (SEM) Micropolis - Avance en compte courant Prolongation de la convention

Rapporteur : M Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	23/03/2023	Favorable unanime

Résumé :

Sur le rapport du représentant de la Ville à la SEM Micropolis, la présente délibération a pour objet de prolonger l'avance en compte courant d'associé versée en 2021 par la Ville de Besançon à la Société d'Economie Mixte (SEM) Micropolis, pour lui apporter un soutien financier lors de la période de crise sanitaire. La réglementation autorise cette avance pour une durée de 2 ans renouvelable une fois. Pour accompagner la reprise d'activité de la SEM, il est proposé de prolonger pour 2 ans la convention d'apport en compte courant d'associé.

La Ville de Besançon est actionnaire à hauteur de 30 % de la SEM Micropolis, société dédiée à la gestion du Parc des Expositions et des Congrès de Besançon.

Les vagues successives de la crise sanitaire ont obligé à la fermeture du Parc et l'arrêt complet de l'activité a mis la SEM en tension financière. Les principaux actionnaires ont donc convenu collectivement d'accorder des apports en comptes courants d'associés pour soutenir la SEM pendant ces périodes de tension.

La Ville de Besançon a délibéré en ce sens, en accordant une avance de 200 K€ lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2020. La SEM a encaissé l'avance le 3 mai 2021.

L'année 2022 montre une belle reprise d'activité pour Micropolis avec le retour de la Foire Comtoise et de Micronora et de la plupart des salons et événements habituels. Les perspectives financières tendent à un résultat net 2022 positif, qui ne viendra cependant pas compenser la perte de 1,5 million d'euros enregistrée en 2020 et absorbée grâce aux réserves de la société.

Par ailleurs, la SEM Micropolis est en cours de remboursement d'un prêt souscrit en 2019 pour financer les travaux sur le Palais des Congrès et de deux Prêts garantis par l'Etat souscrits pendant la période de la crise sanitaire.

Pour accompagner la reprise d'activité et ne pas créer de tension financière complémentaire cette année, il est proposé de prolonger la convention d'apport en compte courant d'associé de deux ans, dans des conditions identiques à la convention actuelle.

Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de cette nouvelle période de deux ans, l'avance sera soit remboursée, soit capitalisée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prolongation pour deux ans de la convention d'apport en compte courant d'associé accordé par la Ville de Besançon à la Société d'Economie Mixte (SEM) Micropolis,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant joint au présent rapport.

Mme Annaïck CHAUVET (1) et MM. Kevin BERTAGNOLI (1), Nicolas BODIN (1) et Ludovic FAGAUT (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 5

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Avenant n°1 à la convention d'avance en compte courant d'associé accordé par la Ville de Besançon à la SEM Micropolis

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2023, ci-après dénommée « l'associé »

Et :

La Sem Micropolis, dont le siège social est à Besançon, 3 boulevard Ouest, représentée par Mme Christine BOUQUIN, Présidente, habilitée par une délibération du Conseil d'administration du, ci-après dénommée « la société »

Préambule

La Ville de Besançon a accordé, par le biais d'une convention signée le 22 janvier 2021 une avance en compte courant d'associé de 200 000 (deux cent mille) euros à la SEM MICROPOLIS, pour une durée de 2 ans, afin d'accompagner la société face aux tensions financières générées par la crise sanitaire.

La durée initiale de la convention était de 2 ans, conformément aux dispositions de l'article L 1522-5 du CGCT.

Afin d'accompagner la reprise d'activité de la société, il est proposé de prolonger la convention une fois, tel que permis par la réglementation.

Article 1 – durée

La convention est prolongée pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 2 mai 2025.

A l'issue de cette période, et conformément à la réglementation en vigueur, l'avance sera soit remboursée, soit capitalisée.

Les autres dispositions sont inchangées.

Fait en trois exemplaires à BESANCON, le

Pour l'associé,

La Maire de la Ville de Besançon

Anne VIGNOT

Pour la SEM Micropolis,

La Présidente,

Christine BOUQUIN